

**Le développement des communautés et l'économie sociale
à l'heure de la reconfiguration de l'État:
enjeux et perspectives pour le développement social**

**ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LA SANTÉ ET LE
DÉVELOPPEMENT DE NOS COMMUNAUTÉS LOCALES**
Université du Québec à Chicoutimi – 29 octobre 2004

RETROUVER NOTRE CAPACITÉ D'INITIATIVE
Le développement des communautés et l'État libéral
René Lachapelle, président du RQIIAC

Introduction

En donnant aux élus municipaux le contrôle des instances régionales et locales de développement dans le cadre des conférences régionales des élus (CRÉ) et des conseils de MRC, le gouvernement libéral rompt avec une tradition québécoise d'action collective. Les mouvements coopératif, syndical, féministe et d'action communautaire ont façonné une identité québécoise nettement affirmée depuis ce qu'il est convenu de désigner comme la Révolution tranquille. Derrière les diverses époques du modèle québécois (Bourque, 2000), ces forces citoyennes ont assuré la pression sociale requise pour que les choses bougent, et elles ont mis en œuvre les outils collectifs qui ont permis l'enrichissement et la solidarité sociale que nous connaissons aujourd'hui.

Il s'en trouve pour considérer l'action collective et concertée comme une forme de lobbying corporatiste, je suis de ceux qui y reconnaissent un mode de gouvernance qui nous a permis de nous donner des outils de développement économique et social. Privilégiant les individus, l'idéologie libérale bouscule les organisations et crée une zone d'incertitude d'autant plus grande que le gouvernement Charest n'a pas encore réussi à proposer un modèle alternatif et donne l'impression d'improviser. Le sentiment dominant c'est qu'on brasse les structures sans autre perspective que de favoriser l'initiative privée.

Les administrateurs des centres de santé et de services sociaux (CSSS) sont choisis et nommés par le ministre de la Santé et des Services sociaux de manière, à l'évidence, partisane. La loi créant les CRÉ limite la participation des partenaires de la société civile en la soumettant aux choix des élus municipaux. Ce sont eux aussi qui désignent les administrateurs des centres locaux de développement et ils peuvent choisir d'y occuper la majorité des sièges. Appuyée sur une conception fallacieuse de l'imputabilité des élus, cette nouvelle gouvernance repose sur le principe de démocratie représentative voulant que les citoyens soient des individus et que les seuls porte-parole autorisés à arbitrer les enjeux collectifs soient ceux et celles qui ont été désignés dans le cadre du processus électoral. L'erreur de perspective c'est que les élus municipaux sont imputables au niveau de la municipalité qui les a élus, pas à l'échelle de la MRC où ils ne détiennent pas de mandat direct de la population, ni moins encore au palier régional où

agissent les CRÉ. La démocratie représentative a besoin de la démocratie directe et de la démocratie de délibération pour que les citoyennes et citoyens fassent valoir, en dehors des périodes électorales, leurs intérêts et points de vue dans la poursuite du bien commun (Lévesque, 2003).

Les libéraux réduisent les citoyens à des individus consommateurs auxquels l'État dispense des services : l'État en ligne est un avatar du commerce sur le web et la réduction des listes d'attente, une amélioration des services à la clientèle. Assez paradoxalement, la décentralisation telle que semble la comprendre le gouvernement libéral passe par le recul du pouvoir citoyen au profit d'une élite au pouvoir et par la mise en œuvre de plans venus de Québec alors que tant de communautés locales ont déjà des plans de développement pour lesquels ils n'attendaient que les moyens de les mettre en œuvre.

Ces choix fondamentaux s'arriment mal aux façons de faire développées depuis trois décennies. Nous avons l'habitude de négocier la prise en compte des enjeux sociaux dans les instances locales de santé et de développement de même qu'avec les régies régionales de la santé et des services sociaux et les conseils régionaux de développement. La nouvelle conjoncture nous laisse démunis : saurons-nous parer les reculs? Devrons-nous refaire la preuve que nos actions et revendications sont pertinentes? Pourrons-nous maintenir ce que nous considérons comme des acquis de l'action communautaire?

Ces questions ne sont pas nouvelles. Le Parti Québécois, manière Landry, avait déjà ouvert plusieurs avenues que le PLQ pave maintenant sans nuance de social-démocratie. Ce contexte est questionnant pour l'organisation communautaire dans les CSSS. Je me propose de partager avec vous ma réflexion sur les impacts directs des choix politiques actuels sur les pratiques communautaires. Cela permettra de mettre en évidence trois enjeux majeurs du point de vue du développement des communautés. Je conclurai en nous invitant à raviver des réflexes de mobilisation puisque je suis convaincu que nous avons la responsabilité non seulement de maintenir, mais de développer les actions collectives qui ont façonné le Québec solidaire. Tout n'est pas joué puisque jusqu'à maintenant le gouvernement Charest, même s'il a fait belle figure au *Forum des générations*, n'a pas été capable de proposer de perspective mobilisatrice pour les changements qu'il a engagés.

1. L'organisation communautaire dans une société où les individus supplantent les acteurs collectifs

Il y a déjà un bon moment que la multiplication et le changement répété des définitions territoriales ont été identifiés comme facteurs de freinage démocratique (Bérubé, 1993). La prise

en charge des besoins communautaires et les débats sur les enjeux politiques deviennent très complexes quand l'échelle d'action varie constamment : les comtés sont régulièrement redessinés pour maintenir une relative équité des voix, les régions administratives ont été modifiées plusieurs fois jusqu'en 1997, les commissions scolaires ont été regroupées, la saga des fusions et défusions municipales n'est pas encore terminée, plusieurs ministères ont des cartes régionales distinctes. Québec a de la difficulté à comprendre que la démocratie locale a besoin d'espaces clairs et assez stables pour être structurants.

La pratique professionnelle de l'organisation communautaire en CLSC a contribué à une définition du local. Les territoires de CLSC sont des espaces d'appartenance favorables à l'action collective : les MRC dont le territoire correspond en milieu rural à ceux des CLSC, de même que les territoires de CLSC en milieu métropolitain constituent depuis vingt ans une unité locale efficace et jusqu'ici assez stable pour avoir un effet définitif du palier local. Les cent quarante-huit (148) établissements ayant une mission de CLSC couvrent l'ensemble du territoire et leurs services de première ligne comptent à peu près partout des professionnels de l'organisation communautaire dont les interventions visent la prise en charge par les populations locales de situations collectives problématiques. À l'échelle du Québec, plus de quatre cents personnes pratiquent l'organisation communautaire en CLSC dans un peu plus de trois cents postes en équivalents temps complet.

L'action communautaire des CLSC en soutenant à l'échelle de l'ensemble du territoire québécois l'action communautaire autonome, en contribuant à l'émergence d'entreprises d'économie sociale¹ et en supportant diverses concertations, joue un rôle éminent dans la formation d'une identité territoriale. Au-delà de leurs interventions dans le milieu associatif, les intervenantes et intervenants en organisation communautaire de la mission CLSC sont aussi des acteurs importants de la concertation pour le développement local. Depuis 1997, les centres locaux de développement (CLD) et les centres locaux d'emploi (CLE) ajoutent leur action pour le développement des mêmes territoires. Plusieurs intervenantes et intervenants communautaires en CLSC sont engagés avec leur direction dans les sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), les CLD et les projets de revitalisation de quartier qui se multiplient dans les centres-villes sévèrement touchés par la transformation de l'activité économique.

¹ Au cours de la dernière décennie, les intervenantes et intervenants communautaires des CLSC se sont fait promoteurs du développement économique communautaire. Ils ont fait partie des initiateurs et des supporters de services de proximité en entretien ménager, de centres de petite enfance, de ressourceries, d'entreprises d'insertion en emploi, etc. Quand l'État québécois et les partenaires sociaux ont décidé, lors du Sommet sur l'économie et l'emploi en 1997, de mettre en œuvre le rapport du Chantier de l'économie sociale intitulé *Osons la solidarité!*¹, ces expérimentations ont eu accès à de nouvelles ressources financières, mais aussi techniques qui leur ont permis de devenir des entreprises vraiment en mesure de faire la preuve de leurs prétentions à unir le social et l'économie.

Avec le regroupement des établissements dans quatre-vingt-quinze (95) CSSS sur des territoires recomposés en fonction des normes administratives des centres hospitaliers, cet ancrage local, déterminant dans l'histoire de l'action communautaire au Québec, est remis en cause. Il faut espérer que les nouveaux établissements ne fassent pas disparaître les références territoriales CLSC/MRC qui favorisent la mobilisation et la mise en œuvre de stratégies de développement des communautés.

Certains indices pointent dans cette direction. La *Politique nationale de santé publique* reconnaît que le développement des communautés permet aux populations de *renforcer leur autonomie et la cohésion sociale, changer leur situation et prendre part à la création d'environnements adaptés à leur contexte de tous les jours*. (DGSP-MSSS, 2003 : 70) Quant aux agences de développement des réseaux locaux, elles souhaitent la prise en compte des profils de population dans l'élaboration des plans locaux d'intervention (PLI) des centres de santé et services sociaux. Cette reconnaissance est essentielle pour la participation des populations, et sans participation les futurs réseaux locaux de santé et services sociaux n'atteindront pas les résultats qu'on leur assigne. Il est fort probable toutefois que nous devons passer par l'exercice du rapport de force pour maintenir les territoires locaux. Ce sont les milieux qui devront l'exiger des nouveaux dirigeants des réseaux locaux.

La grande taille des nouveaux établissements constitue en effet un risque pour la référence locale. L'organisation communautaire opère bien l'arrimage local quand elle agit en complicité avec la direction : quels rapports existeront dans les nouvelles structures entre les intervenantes et intervenants et des directions générales souvent physiquement très loin du terrain? Plusieurs appréhendent que leur expertise ne soit réduite à un savoir-faire technique corvéable pour divers objectifs stratégiques. Les fusions créent une distanciation hiérarchique à l'intérieur des établissements et ouvrent la porte à une médicalisation des perspectives des CSSS. La tendance à l'instrumentalisation de l'organisation communautaire qui se manifeste déjà dans certains programmes de santé publique et suscite de fortes réactions dans les rangs du RQIIAC, risque-t-elle de s'étendre à l'ensemble des interventions? Les intervenantes et intervenants d'expérience tiennent à préserver les rapports de complicité qu'ils ont développés avec le milieu. La majorité estime essentiel d'accorder une place privilégiée au travail de terrain, en prise directe avec les personnes concernées par l'action communautaire. Nous traversons une zone d'incertitude quant à l'avenir de l'ancrage direct dans une communauté. Cette inquiétude est accrue par la perspective que plusieurs intervenantes et intervenants d'expérience prendront leur retraite au cours des prochaines années et que les nouveaux arrivés sont moins en mesure de résister à la tutelle des programmes « venus d'en haut ».

Dans une toute autre perspective, l'institutionnalisation du communautaire risque d'entraîner aussi des modifications en organisation communautaire. Les réseaux locaux ont le mandat d'établir des partenariats avec les organismes communautaires de leur territoire qui sont accrédités par le ministère de la Santé et des Services sociaux. La pratique d'ententes administratives aura certainement des conséquences sur la dynamique communautaire et par ricochet sur le rôle de l'organisation communautaire publique et sa capacité d'arrimer établissements et action communautaire autonome. L'analyse de cette problématique devra nécessairement faire partie des questionnements à prendre en compte (Bourque, 2004).

2. Trois enjeux communautaires

La nouvelle conjoncture soulève trois enjeux importants : l'avenir de la notion de territoire local, ce que seront les plans locaux d'intervention et l'importance que nous accorderons aux solidarités de base.

Le territoire local

Le territoire local c'est celui que les gens ont spontanément le sentiment d'habiter, *conçu non seulement comme espace physique, mais aussi comme organisation sociale d'un milieu d'appartenance où des réseaux se sont constitués* (Doucet et Favreau, 1991 : 238). Ce territoire d'appartenance est un axe d'intégration du fait des réseaux de solidarité qui le caractérisent. Il est à l'échelle des relations entre les individus dans le cadre des organisations de proximité, qu'il s'agisse des familles élargies, des réseaux de quartier ou des organismes communautaires. En fait la proximité géographique sur un territoire est un facteur déterminant pour l'établissement de rapports d'entraide dans lesquels les gens se reconnaissent et développent la capacité de se prendre en charge et de prendre en charge leur milieu. Ce processus d'identité et de prise de pouvoir (*empowerment*), c'est l'action communautaire qui débouche normalement sur l'action politique.

Il n'y a pas de mobilisation sans appartenance : la participation des gens est reliée directement à leur perception qu'il y a un milieu sur lequel ils ont du pouvoir. Il n'y a donc pas d'action communautaire sans acteurs organisés sur cette base d'appartenance. Ce qui est inquiétant dans la réforme en cours, c'est que les agences régionales n'ont pas pris en compte cette dimension de l'enracinement local des établissements. Alors que la réorganisation des services de première ligne aurait commandé une attention particulière aux questions de proximité –ne serait-ce que pour mieux mettre à contribution les réseaux naturels d'entraide–, les agences ont procédé à la création de super établissements desservant des territoires sur lesquels personne ne se reconnaît.

Dans ce contexte quel sens peut avoir la décentralisation? La gouverne locale implique non seulement un pouvoir de décider, mais aussi d'agir et surtout d'avoir les moyens de le faire. Actuellement, la nature des moyens dont disposeront les dirigeants locaux reste à définir. Sera-t-il possible dans les réseaux locaux de services (RLS) de respecter les subdivisions territoriales permettant de maintenir ou de restaurer la liaison avec des populations partageant une identité de proximité? Les intervenantes et intervenants communautaires seront-ils affectés à un territoire CLSC ou à un programme applicable à l'ensemble du territoire d'un CSSS? La volonté des établissements de maintenir une contribution à l'action communautaire de leur milieu repose sur leur capacité de reconnaissance des initiatives locales, de complicité avec un mouvement communautaire qui ne soit pas réduit à la mise en œuvre des orientations ministérielles, mais demeure capable d'être l'expression d'une population qui souhaite se prendre en main.

L'avenir au Québec passe par la capacité des communautés de se développer dans un contexte de décroissance démographique et de vieillissement de la population, d'essoufflement des régions-ressources et de la transformation de l'activité industrielle. Nous sommes confrontés à l'impératif d'imaginer un nouveau paradigme économique qui ne repose plus sur la croissance, mais sur la durabilité. La clé se trouve du côté de la mobilisation des gens sur les enjeux qui les concernent. La nouvelle définition du développement c'est celle qui prend en compte la gouverne locale et s'appuie sur la réintégration de la solidarité dans l'économie. De ce point de vue l'action communautaire et l'économie sociale sont des formules porteuses d'avenir.² L'organisation communautaire peut encore jouer un rôle déterminant pour l'avenir du territoire québécois si on préserve sa capacité d'intervenir à l'échelle locale. Tel me semble être le premier enjeu pour l'action communautaire dans les CSSS.

Les plans locaux d'intervention (PLI)

Les plans d'action locaux en santé publique et les plans locaux d'intervention permettront-ils une définition des services sociaux et de santé qui soit plus ajustée aux caractéristiques locales comme le suppose la définition des services de première ligne? Le *résumé du service* d'organisation communautaire dans le manuel définissant *Les services généraux offerts par les centres de santé et de services sociaux* (Québec, 2004 : 83), va dans le bon sens :

Mise en évidence des besoins de la population, conception, mise en œuvre et soutien d'actions communautaires, concertation et mobilisation des acteurs, contribution au développement des communautés locales.

Le texte reconduit le principe que l'organisation communautaire est une

² La Rencontre de Lima en 1997 et celle de Québec en 2001, ont affirmé que l'économie de solidarité *place la personne humaine au centre du développement économique et social. La solidarité en économie repose sur un projet tout à la fois économique, politique et social, qui entraîne une nouvelle manière de faire de la politique et d'établir les relations humaines sur la base du consensus et de l'agir citoyen.* (Déclaration de Lima, 1997)

forme de soutien institutionnel ou professionnel ponctuel ou à plus long terme en vue de sensibiliser, de structurer et d'organiser un milieu pour que celui-ci apporte une solution collective à un problème lui-même perçu comme collectif (Québec, 2004 : 83).

L'approche par population devrait faire en sorte que la mission CLSC soit déterminante dans l'organisation des services des CSSS. Les plans locaux d'intervention établiront comment les projets cliniques concrets intégreront le mode de liaison au milieu que les CLSC ont développé. Jusqu'ici dans le domaine des services de santé, ce sont les médecins qui occupent la position dominante et ils la défendent bec et ongles! Comment la médicalisation sera-t-elle tempérée par la prise en compte des caractéristiques de milieu? Le plus inquiétant pour l'instant c'est l'insécurité générale dans laquelle se retrouve le personnel. En insécurisant le plus grand nombre et en s'attaquant même à la liberté d'association pour les syndicats, le ministre a déstabilisé le réseau. Nous verrons au cours des prochains mois le résultat net de cette stratégie de la table rase qui profite généralement aux plus forts.

La mobilisation d'une population est un processus complexe qui exige de la souplesse, du temps et du raffinement. Les CLSC ont l'habitude de supporter et soutenir ces dynamiques puissantes dans leurs retombées, mais fragiles dans leurs processus. Le support aux groupes communautaires qui fait la force des CLSC s'accommode mal avec un rôle d'allocation des ressources que la logique de la Loi 25 installe en principe dans la création des réseaux locaux : les rapports de concertation (être AVEC le milieu) doivent demeurer prioritaires par rapport aux rôles de pourvoyeur et de financement (être POUR le milieu) (Bourque, 2004). Les réseaux locaux seront-ils capables d'approches globales et transversales ou vont-ils ouvrir la porte à la compétition instituée? Si les RLS devaient, au terme des deux années de vie des agences régionales, gérer les budgets du programme de soutien aux organismes communautaires, de nouveaux rapports entre le réseau et le milieu communautaire devront s'établir. Déjà un certain nombre de programmes de santé publique élaborés dans les officines nationales et régionales refilent aux CLSC un tel rôle de gestion, les faisant passer *de rapports de collaboration, voire de solidarité à des rapports contractuels, donc d'autorité et de pouvoir* (Bourque et al., 2002 : 211). La compétition que cela entraîne autour des ressources et du contrôle des résultats, amène une perte considérable de crédibilité et de leadership dans le milieu.

En soi, les milieux locaux sont capables de gérer l'allocation de fonds publics : les SADC et CLD, voire les CLE en ont largement fait la preuve. Mais cela suppose que des mécanismes suffisamment transparents assurent des rapports de vrai partenariat entre d'une part un établissement public de grande taille et d'autre part des organismes communautaires opérant selon une logique de proximité. Du point de vue d'un intervenant communautaire, il est impératif que l'organisation communautaire dans les CSSS ne soit pas utilisée à des tâches de gestion de

services guère compatibles avec les rôles de support, de partenariat et d'initiative qui caractérisent l'action communautaire telle qu'elle s'est pratiquée dans les CLSC.

La restauration de solidarités de base

La montée de l'individualisme favorise les forts. Au moment où l'État québécois nous propose de *Briller parmi les meilleurs*, la question qui se pose c'est la place que nous faisons aux autres, celles et ceux qui n'arrivent pas à performer, que les conditions économiques et sociales ont réduits à la sécurité du revenu, à la marginalité sociale ou à l'itinérance. Une société comme le Québec n'a pas les moyens de ne pas faire une place à chaque personne. Nous sommes, malgré tout, une société riche et il n'y a pas d'avenir pour la planète sans un partage de la richesse. C'est vrai à l'échelle du Canada et dans les rapports du Nord et du Sud, mais cela commence dans chaque communauté locale. Il n'y a pas de développement durable sans reconnaissance des réseaux sociaux dans lesquels se crée et se fait la répartition équitable la richesse.

L'action communautaire autonome crée une socialité nouvelle qui prend acte de l'affirmation individuelle sans négliger la nature essentiellement sociale et donc solidaire de l'économie. L'on ne vise pas à revenir aux communautés traditionnelles et tricotées serrées des paroisses d'antan, mais à mettre en place de nouvelles formes de partage de la richesse en fonction de principes de solidarité plutôt que de laisser toute la place à l'affirmation des gagnants.

L'action communautaire, de plus en plus instituée, reconnue par l'État et dotée de ressources significatives, doit conserver son pouvoir instituant et déborder les programmes négociés. L'amélioration des ressources que l'État alloue au communautaire constitue un gain réel de la dernière décennie même si plusieurs besoins demeurent encore sans réponse. Mais cette reconnaissance institutionnelle a un prix pour l'action communautaire autonome. Elle pose la question de la capacité du milieu communautaire à demeurer assez autonome du financement public pour être une force d'innovation dans la société québécoise.

À titre d'illustration, comment le milieu communautaire répondra-t-il au vieillissement de la population qui impose au Québec des choix de solidarité importants? Les rapports entre les générations passent par le choix entre une croissance de la dépendance sociale d'une portion de plus en plus considérable de la population ou la mise à profit de l'expérience acquise par des aînés dont la santé est meilleure et l'espérance de vie en santé plus étendue que jamais. Le milieu communautaire peut contribuer à relever un tel défi. Sans nier l'importance des organisations d'aînés, ne serait-il pas intéressant que les groupes deviennent un lieu où les retraités en bonne santé mettent leur expérience et leurs savoirs à contribution avec des jeunes capables d'innover et qui ont besoin d'être soutenus dans leur apprentissage de l'action?

3. Retrouver nos réflexes de mobilisation

Ces enjeux débordent l'alternance des gouvernements. Au cours des dernières années, nos complicités social-démocrates ont peut-être assoupi notre vigilance. Le moment est propice pour nous réveiller. Tout n'est pas joué dans la conjoncture actuelle et nous sommes encore dans la zone grise entre le pire et le meilleur. L'organisation communautaire en a vu d'autres et demeure une intervention significative pour le développement des communautés locales. Le processus même d'organisation communautaire repose sur des convictions que les contradictions actuelles nous invitent à retrouver. Dans le processus de mise en place des nouveaux établissements locaux, il y a des essentiels que nous ne devons pas perdre de vue, et nous avons l'expertise pour que le réseau ait à les prendre en compte.

En fait, nous devons reconnaître que nous vivons une occasion de retrouver notre capacité de mobilisation. Les investissements dans le soutien aux organismes communautaires avec une dominante de santé et services sociaux nous ont fait négliger l'éducation populaire, la première stratégie de génération du communautaire. La perspective est moins de renverser le système dominant que d'y créer des espaces de prise en charge qui préparent un changement à long terme. L'avenir passe nécessairement par la restauration d'une socialité minée par l'individualisme, en particulier dans les rapports entre les générations.

Retrouver l'éducation populaire

L'éducation populaire ne se limite pas aux sessions de formation. Elle se vit dans les actions au quotidien avec les personnes exclues dans la mesure où on leur donne la parole. L'expérience du Collectif pour un Québec sans pauvreté est sans doute l'expérience d'éducation populaire la plus spectaculaire et la plus efficace des dernières années. Toutes les initiatives ne peuvent pas avoir cette envergure, mais la période que nous vivons est propice au retour de la protestation contre les mesures qui minent la solidarité, et la proposition de projets qui la restaurent. N'est-ce pas une avenue privilégiée d'*empowerment* que le renouvellement de la Santé publique nous invite à réaliser dans les communautés?

Repérer les espaces de négociation sociale

Tous les acquis de concertation n'ont pas sauté avec l'adoption de la Loi 34 créant les conférences régionales des élus. Il y a encore des maires qui misent sur les citoyennes et citoyens organisés et on peut espérer que la décentralisation va attirer de nouveaux leaders municipaux aux compétences sociales plus développées. La place du communautaire et des enjeux sociaux dans le développement local n'a jamais été facile. L'expérience acquise dans les nouvelles structures locales ne se laissera pas éteindre facilement et, s'il faut y revenir, peut-être retrouverons-nous la force qui nous caractérise, celle de nos mobilisations.

Investir des rapports intergénérationnels

La génération des *baby boomers* arrive à la retraite plus jeune et en meilleure santé que celle qui l'a précédée. Elle a aussi l'expérience de la construction du Québec contemporain à travers les multiples avenues empruntées par le modèle québécois. Il serait dommage qu'en prenant sa retraite, elle entre dans l'« âge dort ». Les associations où les aînés se retrouvent entre eux ne suffisent pas pour qu'ils continuent à contribuer à la vie collective. Le milieu communautaire constitue un formidable espace intergénérationnel à condition que les aînés soient interpellés pour y contribuer et que les coordinations se préoccupent de mettre en place les conditions requises. Un tel chantier permettrait sans doute de faire mentir les sombres pronostics de pénurie de main d'œuvre et de dévitalisation des régions. Là aussi il faut revendiquer les moyens de faire en nous appuyant sur des propositions innovatrices.

Pour conclure

J'ai affirmé en introduction ma conviction que tout n'est pas joué et que nous avons la responsabilité non seulement de maintenir, mais de développer les actions collectives qui ont façonné le Québec solidaire. Il me semble que nous serons en bonne voie d'y contribuer si nous faisons de nos actions des processus d'éducation populaire, si nous mobilisons le milieu communautaire pour maintenir les enjeux sociaux au cœur des efforts de développement de nos communautés et si nous innovons pour répondre à des enjeux collectifs comme les rapports entre les générations.

Bibliographie

Bérubé Pierre (1993), *L'organisation territoriale du Québec, Dislocation ou restructuration? Urgence d'agir*, Les publications du Québec, 173p.

Bourque Denis et al. (2002), « Conditions changeantes de mobilisation des communautés » in *Nouvelles pratiques sociales*, Vol.15 no.2, pp.208-213

Bourque Denis et Louis Favreau (2003), *Développement des communautés, santé publique et CLSC*, Cahier du Centre d'étude et de recherche en intervention sociale (CÉRIS), série Conférences, no. 8, Université du Québec en Outaouais, 24p.

Bourque Denis (2004), « Le cadre inédit des rapports entre organismes communautaires et CSSS » in *Interaction communautaire*, no.67, Automne, pp.8-9

Bourque Gilles L. (2000), *Le modèle québécois de développement, de l'émergence au renouvellement*, PUQ, 235p.

Direction générale de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux (DGSP-MSSS, 2003), *Programme national de santé publique 2003-2012*, Québec, 133p.

Doucet Laval et Louis Favreau (1991), « Communautés et champs de pratique : les trois moteurs de l'action collective en organisation communautaire » in Doucet Laval et Louis Favreau (1991), *Théorie et pratiques en organisation communautaire*, PUQ, pp.235-241.

Larose Gérald (2004), « Vers le Forum des générations du gouvernement Charest, un artifice, au mieux une régression » in *Le Devoir*, samedi 9 octobre, p. b5

Lévesque Benoit (2003), « Mondialisation, démocratie plurielle et économie sociale et solidaire » in *Économie et solidarités*, Hors Série, pp.103-121